

Image not found or type unknown



## est- que le CIPAV ou un autre organisme (RSI?) peut bloquer ma r

Par **drjones93**, le **25/08/2015 à 10:52**

Bonjour,

J'ai été salarié jusqu'en 1999 et puis je devais verser mes cotisations à la CIPAV.

Je viens de me radier des régimes des indépendants ayant trouver un travail salarié. Ma question - au moment de la liquidation de ma retraite est- que le CIPAV ou un autre organisme (RSI?) peut bloquer ma retraite car le dois encore beaucoup d'argent aux deux organismes ?

Merci de votre réponse